

Aide-mémoire du Président

Réunion conjointe des groupes de travail I, II et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)

Jeudi 4 juin 2009

Présidée par M. Noel de Luna, Président du groupe de travail III

Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis

1. Les Membres se sont félicités du second rapport de la Direction sur *les dotations en effectifs des bureaux décentralisés, leur emplacement et les pays desservis* (www.fao.org/uploads/media/DencentralisedOffice.pdf) qui aborde deux questions spécifiques que les groupes de travail ont traitées auparavant, à savoir: les « pays couverts par la FAO » et le « fonctionnement comme une seule et même Organisation ».

Pays couverts par la FAO

2. Les Membres ont salué la section du rapport sur les *pays couverts par la FAO* décrivant les mesures suggérées par la Direction pour remédier au déficit structurel sans transferts nets des actuelles ressources du Siège ainsi que le travail effectué sur les critères relatifs aux bureaux de pays. Dans ce contexte, les Membres ont rappelé combien il était important de communiquer de manière efficace aux unités sur le terrain les connaissances produites par l'Organisation.

3. Lors de l'examen de cette question, les Membres ont approuvé de manière générale les initiatives prises par la Direction relevant de la compétence du Directeur général pour remédier à court terme au déficit structurel du budget du réseau de bureaux de pays. Plus particulièrement, les points suivants ont été abordés:

- Conformément aux recommandations de l'EEI, il a été convenu de supprimer l'abattement pour les postes du réseau des représentants de la FAO, qui s'élevait à 0,9 million d'USD. Ceci permettrait de fournir davantage de ressources pour le budget du réseau de représentants de la FAO et de réduire le déficit structurel, qui passerait de 2,7 millions à 1,8 million d'USD.
- Tout en admettant qu'il fallait redoubler d'efforts pour obtenir le versement intégral en temps voulu des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCFG), les Membres ont estimé que les conditions particulières auxquelles les pays sont confrontés devaient être prises en compte. Le Comité financier serait l'instance appropriée pour examiner cette question.
- Des interrogations ont été soulevées quant à l'impact négatif possible sur les capacités d'exécution et d'appui des propositions de nommer les coordonnateurs des opérations d'urgence fonctionnaires chargés des bureaux des représentants de la FAO et de confier aux fonctionnaires techniques régionaux les tâches des représentants de la FAO, qui sont placés sous l'autorité du Directeur général. La Direction a précisé que ces dispositions ne concerneraient que cinq fonctionnaires techniques régionaux dans le monde et trois coordonnateurs des opérations d'urgence dans les 40 pays où la FAO a des unités de coordination des opérations d'urgence et que la liste des pays où une telle disposition serait applicable pourrait être modifiée ponctuellement. La Direction favoriserait l'utilisation intégrée des ressources du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires et resserrerait les liens entre les activités d'intervention d'urgence, de redressement et de développement. Il a été indiqué en outre que ces mesures pourraient être mises en œuvre pendant que les Membres poursuivent leurs travaux dans les groupes de travail et les groupes régionaux pour dicter des orientations appropriées.

- Il a été noté qu'il fallait continuer à réfléchir sur les critères de couverture géographique. En particulier, des scénarios selon lesquels les pays satisferaient à trois ou quatre des cinq critères issus du PAI pourraient être envisagés. Il a aussi été noté que la possibilité de nouvelles accréditations multiples devrait être envisagée, mais plusieurs Membres ont opposé que ceci impliquerait la fermeture de bureaux de pays dans la région de l'Afrique.

4. Tout en notant les mesures à court terme que la Direction envisage de prendre pour remédier au déficit, les Membres ont estimé qu'il serait utile de poursuivre les travaux et débats sur d'autres mesures, telles que les accréditations multiples, et de mener une réflexion plus approfondie sur les critères et que ce travail pourrait être effectué au sein des groupes régionaux.

Fonctionner comme une seule et même Organisation

5. Les groupes de travail ont, d'une manière générale, accueilli avec satisfaction les informations plus détaillées fournies dans la section du rapport intitulée « Fonctionner comme une seule et même Organisation », qui traite des structures, des rôles, de la dotation en personnel, des compétences, des besoins de formation et des défis que doivent relever les bureaux décentralisés dans les pays, les sous-régions et les régions.

6. Plus particulièrement, l'examen des questions relatives à l'unité d'action de l'Organisation a inspiré les réflexions suivantes:

- Il a été réaffirmé qu'il fallait que la Direction dicte une vision stratégique et fournisse un plan d'action plus détaillé sur la décentralisation. Tout en remédiant aux faiblesses cernées dans le rapport de l'EEI, un tel plan intégrerait toutes les actions touchant à la décentralisation dans tous les projets menés au titre du PAI.
- Les difficultés rencontrées s'agissant de renforcer la présence sur le terrain sans transférer de ressources du Siège vers les bureaux décentralisés ont été soulignées. À ce sujet, le besoin d'allouer des ressources suffisantes compte tenu des responsabilités assignées aux bureaux décentralisés a été souligné.
- Des participants ont appelé à un examen plus approfondi des questions abordées grâce à une consultation entre les Membres et la Direction avant la tenue de la prochaine réunion formelle des groupes de travail du CoC-EEI en septembre.

Annexe

Ordre du jour de la réunion

1. Introduction du Président
2. Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis